

# Esthétique et Environnement : la question des jardins publics à Libreville

---

NDINGA NZIENGUI Alphonse\*

## Résumé

La ville de Libreville dont la majorité des quartiers populaires font figure de cités en détresse, tellement il y règne misère, insalubrité et vétusté, semble demeurer dans le sillage des villes de la sous-région, où l'absence d'un véritable décor urbain est très alarmante. Bien qu'elles soient habituées à un tel état de dégradation de leur environnement, les populations locales semblent se résigner à tout effort en vue de l'améliorer, jetant sans cesse l'anathème sur les pouvoirs publics. Or un manquement de cette nature peut justifier le fait qu'il n'y a pas de véritables jardins publics à Libreville ; aussi, la ville est confrontée à un sérieux problème de manque d'entretien des espaces verts devenus très insalubres et inhospitaliers. La question du jardin public permet ici de réitérer la problématique des qualités esthétiques que doit avoir une ville susceptible de répondre aux normes et aux valeurs d'une cité moderne.

**Mots-clés :** Jardins, fleurs, ville, environnement, esthétique, beauté, Libreville, plantes.

## Aesthetics and environment: the question of the public gardens in Libreville

### Abstract

The city of Libreville the majority of the popular districts of which look like a city(estate) in distress, so he(it) reigns there poverty, insalubrity and outdatedness, seems to live in the trail of the cities of the sub-region, where the absence of a real urban decoration(set) is very alarming. Although been used to such a picture(board) of their environment, the local populations seem to resign themselves to any effort of improvement throwing back(rejecting) ceaselessly the anathema on public authorities. The direct consequence of such a breach(negligence) establishes(constitutes) the source(spring) of the problems relative to the absence of real public gardens in Libreville, in the lack of interview(maintenance) of some green spaces become very unhealthy. The question of the garden allows here to repeat the problem of the aesthetic qualities of a city susceptible to answer the standards of the contemporaneousness.

**Keywords:** gardens, flowers, city, environment, aesthetics, beauty, Libreville, plants.

---

\* Chargé de recherche en Arts Plastiques et en philosophie de l'art – Institut de Recherche en Sciences Humaines (CENAREST/GABON). Mail : [alphonse-ndinga-nziengui@live.fr](mailto:alphonse-ndinga-nziengui@live.fr)

## Introduction

Libreville compte aujourd'hui plus de 600.000 habitants. « Située sur la rive droite de l'estuaire du Gabon, la ville occupe un site d'environ 16000 hectares dont le tiers est constitué par des zones inondables. Des reliefs relativement accidentés caractérisent la partie centrale du site, tandis que les grandes zones d'extension s'étendent en direction des plaines du Nord et du Nord-Est. »<sup>1</sup> La majeure partie de l'espace est donc occupée par une population de plus en plus croissante et diversifiée, dont les mœurs ne semblent toujours pas cadrer avec les réalités de la vie urbaine. Beaucoup ignorent les règles élémentaires de la vie en société, tels le respect de l'autre, de l'environnement, des institutions de l'Etat, le sens du civisme et des valeurs esthétiques imposées par la vie citadine.

Or, il s'avère que la beauté de la ville obéit à un ensemble de paradigmes dont il faut appréhender le sens et saisir la pertinence à l'instar des jardins publics ; ils sont, à juste titre, considérés comme étant les éléments fondamentaux de l'embellissement d'un environnement citadin. Il s'agit entre autres du respect des règles de bienséance, la propreté, la conscience de la beauté et du suivi quotidien de l'entretien des espaces fréquentés. Issu des mœurs et des cultures du monde occidental, le mot de Jardin désigne « un espace clos dans lequel on cultive des fleurs, des fruits, des légumes, etc. »<sup>2</sup> Cette première définition peut être complétée par celle faisant allusion à un espace public (ou privé) recouvert d'une verdure et ayant pour but de servir de lieu d'agrément, de distraction, de promenade, etc. Au côté utilitaire s'ajoute la dimension esthétique, c'est pour cela que si le jardin est pratique pour une promenade par exemple, il n'y a pas de raison qu'elle ne puisse pas plaire, surtout s'il est question d'un jardin floral, aux belles couleurs diversifiées de saison sèche. Peut-on penser qu'un ensemble de fleurs peut réellement contribuer à l'embellissement d'une ville ? Quel impact un jardin public peut avoir sur une ville telle que Libreville lorsque les populations locales ignorent tout des traditions florales ? Dans quel contexte le développement de l'horticulture pourrait avoir un impact sur la beauté de la capitale gabonaise ?

Libreville foisonne d'espaces verts, mais seulement tout s'apparente à un étalement de gazon, d'arbres fruitiers entre les maisons dans les quartiers populaires, d'herbes géantes, de palmiers à huile, d'arbres sauvages, etc. ; tout ceci contribuant finalement au décor verdoyant de la ville. Cependant, doit-on réduire les jardins publics de Libreville uniquement à cet ensemble d'espaces verts ? Ne faut-il pas, peut-être, penser à une réelle politique de diversification de manière à mettre en place des types de jardins encore inexistantes au Gabon en général : jardins floraux (selon les espèces de fleurs), les jardins d'acclimatation (pour des expériences scientifiques), les jardins d'agrément (pour promenade et distraction...), etc. Il est sûrement

---

<sup>1</sup> Ndong Mba J.-C., « Libreville, Owendo » in Atlas de l'Afrique – Atlas du Gabon, Paris, Les Ed. J.A., 2000, p. 60. C'est sans aucun doute que la population de Libreville, aujourd'hui, soit à près de 1 million d'habitants, compte tenu de l'afflux massif des populations immigrées et de l'expansion de la ville.

<sup>2</sup> Cette définition que propose l'Encyclopédie Encarta ne donne là qu'un aspect de ce qu'il faut entendre par le mot « jardin ».

difficile, à l'heure actuelle, c'est-à-dire à un moment où les recherches en botanique fournissent des résultats prodigieux en matière de croisement floral, de prétendre présenter une liste exhaustive de tous les types de jardins. Dans tous les cas, pour ce qui est de la ville de Libreville, il s'agit de voir dans quelles conditions il serait possible de concilier fleurs ou plantes naturelles et l'idée d'embellissement ou de beauté. Le climat équatorial, chaud et humide, étant très favorable à la végétation, est assurément un atout majeur dans l'exploitation de la culture des fleurs et de toutes autres plantes, dans le cadre d'un réel programme de développement urbain.

Donc, le fait de s'interroger sur la pertinence de l'expression de « jardin public » en esthétique, revient à porter toute réflexion sur les moyens à mettre en place et les voies à explorer pour donner à la ville de Libreville les qualités d'une réelle cité moderne. Aussi, toute hypothèse de développement dans le sens de l'urbanisme impliquerait nécessairement, on l'espère en tout cas, une ouverture à l'extériorité tout en s'arrimant avec le développement de l'activité touristique au Gabon.

## **I. Présentation et description de l'environnement urbain**

### **I.1. Aspects généraux de l'histoire de l'environnement naturel**

Libreville est une cité relativement jeune par rapport à d'autres capitales voisines telles que Brazzaville ou Yaoundé ; elle fut fondée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1849) pour accueillir les esclaves affranchis par les français. Construite face à la mer, elle est parsemée de collines, présentant ainsi un panorama d'environnement vallonné dont les grandes zones d'extension touchent les plaines du Nord et du Nord-Est, selon les observations et les analyses de NDONG MBA (en l'an 2000). Par ailleurs, les difficultés environnementales dues à l'irrégularité du sol n'entravent nullement la culture florale, même s'il ne s'agit pas non plus d'un atout important, l'essentiel étant la richesse du sol en termes d'engrais capables de faciliter le développement agricole. Il va sans dire que par rapport au plan de la construction de la ville, s'il faille s'en tenir aux réalités actuelles, c'est-à-dire à ce que présente le panorama environnemental, la mise en place d'un système de jardinage n'avait pas été réellement pensée. La conséquence d'un tel manquement est sans doute l'aspect morose de grands axes routiers et des grands carrefours aux terre-pleins lugubres, sans fleurs ni verdure<sup>3</sup>, l'entretien d'espaces publics faisant défaut par endroit. Une vue d'ensemble de la ville de Libreville laisse croire que ceux qui semblent s'occuper du suivi et de l'embellissement de la ville (sûrement les Mairies et le Ministère de l'environnement) se contentent de planter à l'emporte-pièce quelques arbres (fruitiers ou non) dans certains espaces publics pour faire office de jardins. Cela se remarque sur le terre-plein de la voie express et plus précisément dans la partie de l'échangeur de la Cité de la démocratie, sur le boulevard

---

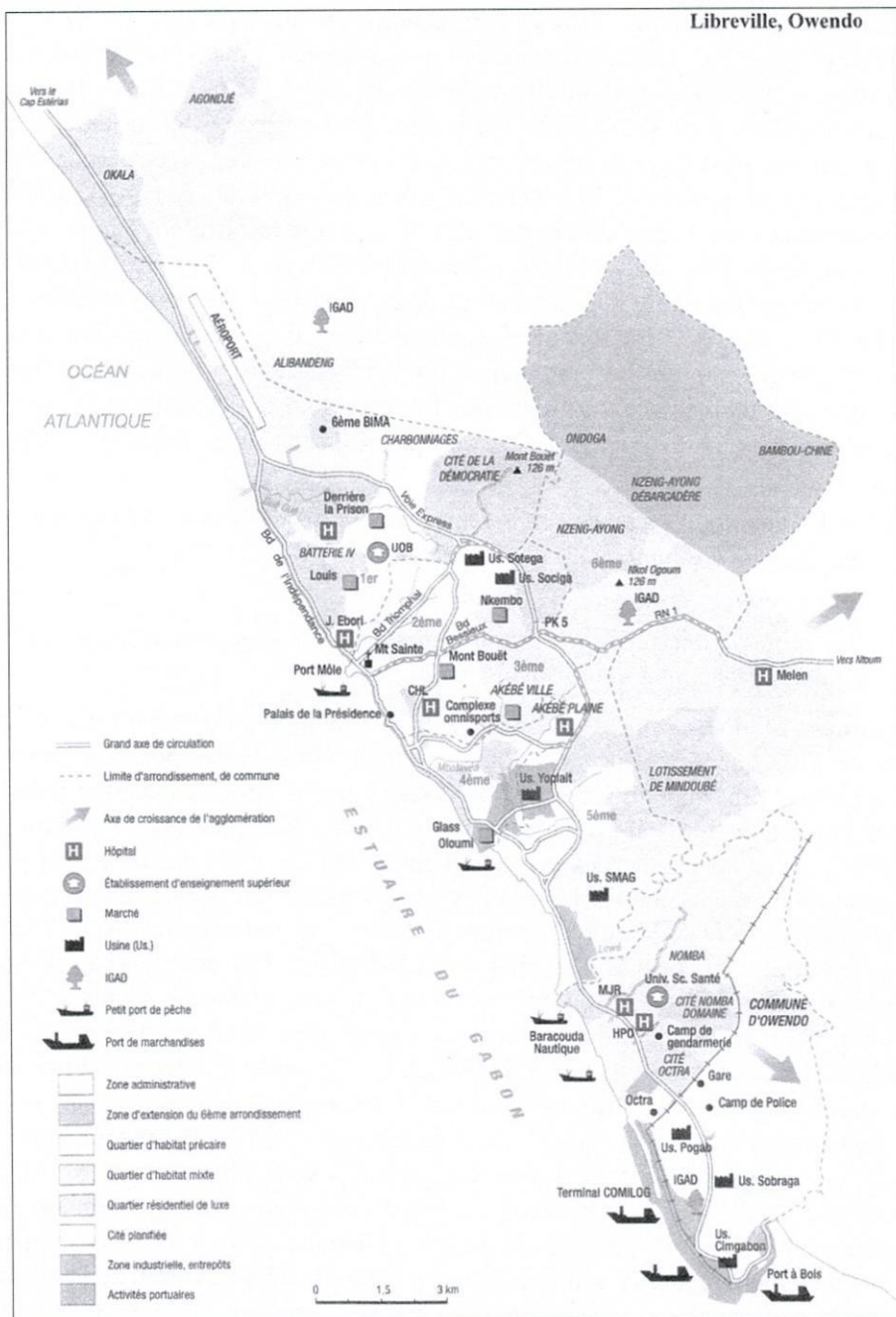
<sup>3</sup> Le terme de « verdure » évoque ici une végétation luxuriante de couleur verte.

trionphal et en plein centre-ville du côté de la BICIG, etc. On ne saurait dire que depuis l'accession du Gabon à l'indépendance<sup>4</sup>, la cinquantaine révolue, il y a eu un véritable aménagement des espaces en réels jardins publics à Libreville, à l'instar de l'aire de jeux dénommée « Les Jardins de la Peyrie »<sup>5</sup>, sis au quartier du même nom, inauguré en 1960 par le Premier Ministre de cette époque, Monsieur Léon MEBIAME. Or il est inimaginable qu'une étendue de terre de 16000 hectares ait un seul et unique espace public à vocation de jardin public, même si au départ « Les Jardins de la Peyrie » faisant un tout, c'est-à-dire à la fois une aire de jeu pour enfants, un jardin zoologique pour animaux de la forêt équatoriale, un jardin naturel et fruitier (les manguiers y sont encore), sans oublier la présence des bureaux administratifs, le tout étant concentré dans une superficie de moins de deux (2) hectares. L'espace y était très insuffisant pour contenir de façon aisée autant d'éléments. Le Centre-ville étant concentré sur le boulevard du Bord de Mer, fait face à l'Océan atlantique et contient l'essentiel du peu d'espaces verts (spécialement du gazon) que les gabonais appellent avec enthousiasme « Jardins publics ». C'en est un genre, mais ce n'est guère le seul, le jardin à gazon est aujourd'hui supplanté par des jardins floraux, d'acclimatation et d'agrément. Normalement cet environnement doit être réaménagé et restructuré compte tenu de son emplacement et de son importance dans une zone où se trouve concentrée la grande partie des bâtiments administratifs de l'Etat et ceux des entreprises privées.

---

<sup>4</sup> Le Gabon accède à l'indépendance le 17 Août 1960 sous Feu Président Léon MBA, Premier Président gabonais.

<sup>5</sup> Les Jardins de la Peyrie sont situés au quartier du même nom joutant le grand marché de Libreville Mont-Bouët, les quartiers La Sorbonne, Venez - voir et Petit Paris.



**Figure 1 :** Carte de Libreville et Owendo

## I.2. Les spécificités des types de jardins existants

Peut-on, à l'heure actuelle, parler de l'existence d'une diversité de types de jardin à Libreville ? Pour les experts en matière d'environnement urbain et en esthétique, la question n'a aucun sens tant qu'elle porte sur cette ville. Le tour de la ville fait, on constate tout de suite et sans effort de réflexion, qu'il n'y existe qu'un seul et unique type de Jardin, c'est le jardin naturel que l'on renforce souvent avec certains arbres sauvages et autres palmiers. Et, en certains droits de Libreville, ce type de jardin est simplement confondu avec de l'herbe, c'est le cas entre le carrefour Rio et le carrefour STFO, entre Libreville et Melen, ou directement au cœur des quartiers populaires et sous - intégrés, comme Kinguélé, Avea, Rio, Pk7, Belle-Peinture, Plein-Ciel, les Akébé, Belle-vue, etc. Une fois de plus, un monticule d'herbes ne peut être qualifié de jardin et encore moins les immondices qui jonchent les rues et ruelles de la ville ; autrement dit, tout espace vert n'est pas forcément un jardin, surtout si l'on veut demeurer fidèle aux différentes définitions que propose l'Encyclopédie Encarta. Un jardin serait :

- Tout « terrain privé de moyenne importance et souvent clos où l'on cultive des végétaux de consommation et d'agrément » ;
- Tout « espace vert ménagé dans une ville » ;
- Tout parc qui offre aux visiteurs un choix de faune et de flore et qui est généralement agrémenté d'équipements ludiques ».<sup>6</sup>

Par rapport à cet ensemble de définitions, il en résulte très clairement que le terme de « Jardin » fait nécessairement allusion à un environnement pensé, construit ou façonné par l'être humain à des fins diverses : besoins agricoles, espace public ou lieux d'agrément, etc. Par conséquent, il n'y a nulle place pour une végétation sauvage à l'instar de ces herbes qui dominent divers quartiers de Libreville et les espaces environnants comme les banlieues d'Owendo ou de Melen. En effet, si l'on se réfère à la petite forêt de l'arboretum de Sibang, appartenant au Centre national de la recherche scientifique et technique (CENAREST), l'on conviendra à dire qu'il s'agit là, bel et bien, d'un jardin botanique où sont plantées diverses espèces d'arbres à vocation scientifique. Cet espace privé n'est donc pas ouvert à un large public, seuls les scientifiques du CENAREST y ont accès. Toutefois, s'il faut passer en revue ce qui fait office de jardin public à Libreville, l'on serait tenté de citer pratiquement les zones suivantes : l'environnement côtier du boulevard triomphal, la devanture, le monticule et les terre-pleins de l'actuel lycée Paul INDJENJET GONDJOUT, la zone du boulevard triomphal surtout au niveau de l'échangeur de l'ancienne RTG (Radio Télévision Gabonaise), la voie express sous l'échangeur de la cité de la démocratie (y compris l'espace environnant de l'entrée de la cité et du tribunal de première instance), la voie express au niveau de la Fopi et certains grands ronds points de la capitale gabonaise. Il est fort probable, certainement, de dénombrer encore quelques espaces verts surtout dans les zones périphériques

<sup>6</sup> C.f. L'Encyclopédie Encarta. Version numérique éditée et publiée en 2005.

d'Agondjé, d'Ondogo ou de Nzeng Ayong, etc. Cependant, quoi qu'il en soit, la seule référence qui mériterait d'être citée lorsque la question de jardin public en est évoquée, c'est assurément les « Jardins de la Peyrie » sinon ce qu'il en reste, de nos jours.

### Une vue de quelques jardins publics de Libreville



**Figure 2 :** L'espace vert de l'échangeur de la cité de la Démocratie décoré de palmiers à huile.



**Figure 3 :** L'espace vert de l'échangeur de la RTG décoré d'arbres sauvages.

### 1.3. Le cas des « Jardins de la Peyrie » : description, historicité et destruction

Le Jardin de la Peyrie contient en son centre une structure architecturale très proche de celle d'une basilique faisant office du cœur de l'administration, essentiellement composée d'une concentration de bureaux. Tout au centre de l'édifice de forme circulaire se trouve un mini bassin avec jet d'eau, dont le pourtour constitue le podium où se produisaient autrefois les artistes lors des manifestations festives et les grandes fêtes nationales. A sa création, dans les années 60 et 70, ce jardin contenait une dizaine de bungalows et plusieurs bancs placés un peu partout dans l'enclos et des accessoires de jeu et d'innombrables espèces d'arbres fruitiers, de plantes florales et d'animaux en cage. Très plaisants et attractifs à la fois, les jardins furent quotidiennement visités y compris par les touristes, même si les week-ends furent les jours de grandes fréquentations aussi bien par les enfants que par les parents. Le charme étant à son comble, la Peyrie avait, en ces temps là, un réel visage de jardin public au sens occidental du terme. Il y avait en une structure deux options complémentaires : le jardin en tant que tel et le parc d'attraction défini par la présence des aires de jeu. Depuis bientôt une dizaine d'années, le panorama féerique qui faisait rêver plus d'un enfant a cédé la place à une atmosphère lugubre, tellement la vétusté a gagné tous les bâtiments. L'enclos est devenu le point de repli et de départ

du grand banditisme, où se côtoient, à n'importe quel moment de la journée, ivrognes, drogués et malades mentaux. Les odeurs pestilentielles exhalées de partout témoignent, une fois de plus, du caractère insalubre des lieux. Nombre d'individus y trouvent la mort, des femmes s'y font violer, même en plein jour ; c'est dire le climat d'insécurité qui y règne. Le constat actuel prouve à suffisance que le Jardin de la Peyrie a perdu de son charme d'Antan et tous les éléments qui lui donnaient encore le statut de jardin public : végétations (fleurs, plantes exotiques, arbres fruitiers), structures d'accueil (bancs, bungalows, bassins avec jeux d'eau), aires de jeux (manèges électriques et autres machines motorisées) espaces de sport (terrains de basketball, de football), etc.

A la question « pourquoi une telle déchéance de l'unique Jardin public de la capitale gabonaise ? », la réponse coule de source : L'incapacité regrettable de ceux qui ont eu en mains la gestion financière des locaux. Aussi, c'est sans équivoque, un problème de manque de civisme de la part de ceux qui ont contribué à toute sorte de dégradation, à quelque niveau que ce soit, de l'échelle socio-administrative.

## II. Carences et Insuffisance esthétique

### II.1. Insuffisance ou Absence de Jardins floraux publics ?

Il est sans aucun doute qu'en faisant le tour de la ville de Libreville, on y trouve çà et là des fleurs plantées devant certains bâtiments privés ou dans certaines parcelles individuelles, car très peu de bâtiments administratifs ont réellement de fleurs dans leur devanture. Par ailleurs, ne fut-ce qu'à l'entrée de certains ministères, c'est la désolation totale, quotidiennement, les librevillois font réellement preuve d'inculture en matière d'esthétique florale et citadine. C'est là la dure et triste réalité que doivent supporter les gabonais, en particulier, et les africains en général, du moins ceux qui en prennent conscience, et non pas ceux qui s'y complaisent. Le Gabon souffrirait-il finalement d'un sérieux problème d'appréciation ou de prise de conscience relativement aux valeurs esthétiques ? Ou alors, conformément à une éventuelle tradition, la question de la beauté devra peut-être se limiter uniquement à la beauté du corps ? Généralement, les africains, en l'occurrence les femmes, savent très bien prendre soin de leurs corps qu'elles entretiennent minutieusement, surtout dans les grandes villes. Mais paradoxalement, comment expliquer alors que ces mêmes villes soient quotidiennement insalubres et non accueillantes ? La beauté du corps serait-elle plus à considérer que celle de l'environnement dans lequel les gens vivent ? Dans la même optique, Roland LOUVEL, fait un constat identique :

*« La ville africaine bouscule le visiteur et le désoriente, le laissant hésiter entre le coup de cœur et la nausée – suivant l'itinéraire emprunté et suivant l'idée qu'il se fait de la beauté. Les villes africaines maltraitent en effet l'esthétique autant qu'elles défient les normes de l'urbanisme à l'occidentale. Dès qu'on sort des beaux quartiers où les pelouses sont bien tondues, une laideur insistante gangrène la ville avec ses tas d'immondices et ses débris éparpillés à tous vents. On ne décrit pas une ville africaine sous l'angle de l'esthétique alors qu'elle est sinistrée sous le poids de ses*

*problèmes sociaux, sauf à se complaire... Les villes africaines, malgré la pauvreté et les ravages de la friperie, restent belles de cette déambulation de femmes dont l'élégance triomphe de la laideur ambiante.... »<sup>7</sup>*

Est-ce, finalement, ce manque d'esthétisme, que décrit Louvel, qui justifie la lassitude des Librevillois face à l'idée d'embellir leur cité, en y plantant des fleurs un peu partout dans la ville, même si celles-ci ne donnent pas forcément, dans l'immédiat, l'aspect des jardins floraux à l'occidentale ? En effet, un monticule de terre ou un terre-plein bien qu'ayant quelques belles fleurs ne constituent pas en réalité des jardins floraux en soi, ceux-ci contribuent, de toute évidence, à la beauté de la ville, mais il ne s'agit pas encore de jardins publics à proprement parler. Un véritable jardin public nécessite beaucoup plus de superficie de manière à permettre aux visiteurs de s'y promener allègrement ou d'y pique-niquer. Or, de tels espaces sont, à l'heure actuelle, inexistantes ; ceux qui paraissent s'y apparenter, à l'instar de la devanture de l'ex-Lycée d'Etat de l'Estuaire ou l'actuel Lycée Gondjout Indjendjet, ce sont des milieux plus verdoyants que floraux. C'est pratiquement le même type de verdure qui est omniprésent presque partout dans la ville, même dans des endroits considérés comme administratifs et plus côtés parce que jugés luxueux ou encore désignés sous le terme de « Quartier résidentiel ». A la place de réels jardins floraux, la ville ne contient que de minuscules et insignifiants « arboretums », même au centre-ville où il n'y a que badamiers, manguiers et autres arbres sauvages, comme on en voit dans la bretelle qui part de la direction générale de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) jusqu'au bord de mer.

## **II.2. Du Jardin scientifique ou botanique**

Dans les milieux scientifiques, on remarque que la botanique est née de l'étude des plantes médicinales, ce qui veut dire qu'un jardin a pour vocation première la culture des dites plantes. Vers 340 Av. J.-C., Aristote avait créé un jardin botanique destiné à la formation des futurs médecins. Dans ce type de jardin, encore appelé « jardin d'acclimatation », les plantes cultivées sont soit à l'air libre, soit dans des serres souvent exposées en vue de l'éducation et de la formation des jeunes. Dans la plupart des pays, il sert à recevoir des plantes exotiques, le plus souvent originaires d'autres continents, compte tenu de leurs conditions climatiques et leurs exigences d'adaptation dans le milieu où se déroule l'expérience. Et dans ce cas, telle que la science botanique se présente maintenant, les scientifiques ne s'intéressent plus qu'à des expériences de nature médicale, toutes les plantes y sont souvent intégrées. Cela a facilité depuis lors des expériences dans le domaine des produits alimentaires comme les fruits, par exemple, et tous autres produits de même nature destinés à l'exportation vers des terres lointaines.

Que ce soit donc pour des raisons scientifiques, pédagogiques, commerciales ou autres, le jardin botanique est pratiquement présent dans toutes les grandes villes du monde, même si à première vue son rôle n'est pas d'accueillir des visiteurs.

---

<sup>7</sup> LOUVEL R., L'Afrique Noire et La Différence Culturelle, Paris, l'Harmattan, 1996, p.69-70-71-77

Cela n'étant guère exclu. Les jardins botaniques permettent, bien entendu, d'avoir de meilleures connaissances floristiques et des environnements géographiques ; puis il y a la possibilité de développer et d'améliorer les conditions de conservation des espèces et des milieux menacés écologiquement. C'est donc forcément une structure rentable et très bénéfique pour le Gabon en tant que pays en voie de développement et soucieux de rentabiliser ses ressources naturelles pour une économie émergente.

L'Arboretum de Sibang, situé dans le quartier du même nom, peut être cité en exemple, en ce qu'il est une propriété du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST), est un jardin botanique à part entière, sans forcément être un jardin public. Mais là encore il n'est question que d'Arboriculture en particulier, les autres secteurs d'activités telles la floriculture ou l'agrumiculture faisant encore défaut, ou alors étant encore très mal maîtrisés. De la simple promenade à la recherche scientifique, cet arboretum présente un panorama de musée vivant, riche en enseignements, où les visiteurs viennent s'instruire et découvrir davantage l'environnement forestier par-delà l'écosystème. C'est là un autre domaine de l'économie qui gagnerait à être développé, en vue de la préservation et surtout d'une exploitation rationnelle de l'écosystème déjà très fortement menacé par le réchauffement climatique. Cela dit, bien qu'étant à vocation scientifique, le jardin botanique n'est pas exempt de toute ambition esthétique, tout dépendant de la manière dont les choses sont organisées en termes d'exploitation agricole et de présentation. Les visites ne sont pas toujours proscrites de façon systématique. Dans plusieurs pays, les jardins botaniques sont ouverts au public et les gens apprennent à connaître l'histoire et l'évolution de telle ou telle espèce de plante, de fleur ou d'agrumes...

### II.3. Le problème de l'entretien des espaces verts

S'il existe un problème récurrent en Afrique noire, c'est bel et bien celui de l'entretien des espaces publics, ce qui d'ailleurs amène Louvel à écrire que « les villes africaines maltraitent en effet l'esthétique »<sup>8</sup>. De la maltraitance à l'ignorance, il n'y a qu'un pas ; l'environnement urbain, à Libreville, est aujourd'hui entretenu par endroits : le centre-ville, les abords des ministères et de quelques uns des bâtiments administratifs. Est-ce une question de choix ? C'est sans aucun doute. Les milieux fréquentés par les gens de la haute classe sociale se doivent de demeurer accueillants et donc toujours propres surtout pour émerveiller tout potentiel visiteur étranger. Cependant, qu'en est-il du reste de la ville et en particulier des espaces verts considérés comme jardins publics ? Comme il en est des administrations et des quartiers riches de la ville, le service est exécuté relativement à l'environnement concerné, ainsi le rappelle Louvel lorsqu'il fait observer que dans les : « [...] beaux quartiers les pelouses sont bien tondues... »<sup>9</sup>. En effet, dans certains endroits, les espaces verts sont pris pour de véritables jardins publics ; ainsi ils sont tant bien que

<sup>8</sup> LOUVEL R., op. cit., 1996, pp.69 -71 ;77 .

<sup>9</sup> LOUVEL R., op. cit., 1996, pp.69 -71 ;77.

mal entretenus, comme le long du boulevard du bord de mer, de temps en temps la tondeuse y passe. Ce qui n'est toujours pas le cas lorsque l'on s'éloigne du centre-ville pour les quartiers populaires comme Venez-voir, Belle Peinture, Plein-Ciel, etc., où les herbes sauvages remplacent tout bonnement les fleurs décoratives. Personne n'ose entretenir ces espaces verts qui, pourtant, appartiennent bel et bien à l'Etat. Pour essayer de comprendre une telle carence, particulièrement cette manière d'entretenir le climat d'insalubrité chez les africains en général et les gabonais en particulier dans leur espace vital, MEMEL-FOTE évoque l'idée d'une double appréciation du beau. Il dit :

*« Il y a une beauté innée des choses et des êtres, la beauté naturelle. Et il y a une beauté des actes et des réalisations de l'homme, la beauté artistique. Comme on parle de la beauté d'une pierre, d'une feuille, d'un oiseau, et d'une bête domestique et d'une femme, ainsi on dira la beauté d'une maison, d'un pagne, d'une coiffure, d'un chant, d'une danse. »<sup>10</sup>*

A en croire MEMEL-FOTE, l'Africain, et de surcroît le gabonais, s'attacherait plutôt à cette beauté innée des choses, autrement dit l'environnement naturel étant en soi beau parce que dotée de cette beauté naturelle, alors la peine ne vaut de le modifier au risque de le dénaturer. Cette vision si réductrice paraît pourtant être celle qui correspond au rapport que les africains ont avec leur environnement quotidien, sinon comment expliquer cette négligence tant manifestée à chaque fois qu'il est question de l'entretien des espaces publics en zones urbaines ? La ville de Libreville à l'instar d'autres grandes villes d'Afrique Noire comme Brazzaville ou Kinshasa, est un bon exemple. Les espaces verts sont parfois tout simplement transformés en décharges publiques par ceux qui ont horreur du charme artistique et qui préfèrent jeter leurs ordures à même le sol, malgré la présence de quelques bacs à ordures.

---

<sup>10</sup> MEMEL-FOTE H., « La vision du beau dans la culture négro-africaine », in Colloque sur l'art nègre, Tome I, Paris, Présence Africaine, 1967, p. 50

### III. Perspectives de lutte contre l'insalubrité et suggestions

#### III.1. Créations des jardins publics et parcs d'attraction

Au Gabon, la construction des jardins publics et des parcs d'attraction relève normalement des prérogatives de l'hôtel de ville ou de l'arrondissement dans lequel se trouve le site à aménager. Mais il peut arriver que le ministère de tutelle prenne directement la responsabilité de cette gestion. C'est effectivement dans le cadre de la mise en route de leur plan d'action que ces structures administratives définissent la politique d'aménagement et d'embellissement de la ville. Cela sous-entend que toute mairie de la ville de Libreville doit avoir un service technique dont le rôle se limiterait à la gestion de la création des jardins publics et d'un certain nombre d'infrastructures publiques comme les aires de jeux ou des espaces de promenade en plein air, et de leur entretien au quotidien. La mise en place des toilettes publiques devra faire partie de cet ensemble d'éléments dont la mairie en particulier est censée assurer la pérennité et le bon fonctionnement, compte tenu de leur importance dans les milieux à forte fréquentation humaine.

Par ailleurs, toute création de jardin en ce qui concerne la ville de Libreville nécessite une étude préalable de l'environnement urbain de manière à établir un recensement de sites idoines. Les sites les mieux connus en ce moment sont sans aucun doute les suivants : Le bord de mer en allant de la place de l'indépendance jusque vers la présidence de la république, en face de la polyclinique Jeanne EBORI ; la devanture du lycée d'Etat de l'Estuaire (en face), tout le long de la voie express, surtout le tronçon allant de l'échangeur de l'aéroport jusqu'à la Fopi ; tous les ronds-points avec terre-pleins (carrefours), le long du boulevard triomphal, etc. Dans l'ensemble, tous ces sites sont des espaces verts, seulement il y a nécessité d'en faire des jardins publics floraux comme lieux d'agrément et de distraction. Toutefois, si l'on tient compte de l'expansion de la ville jusqu'au niveau de nouveaux quartiers du Nord vers Agondjé, du Sud à Ondogo ou encore dans la partie frontalière avec la commune d'Owendo, on y trouvera davantage de sites à jardiner, voire d'espaces favorables à l'implantation de quelques parcs d'attraction.

En effet, de la même manière qu'un jardin public contribue à la valorisation d'un espace public sur le plan esthétique, les parcs d'attraction constituent des éléments capitaux dans la construction de la ville en apportant une atmosphère ambiante toujours festive, de gaieté et du dynamisme. De ce fait, la construction des parcs d'attraction dans la zone urbaine de Libreville ne peut être qu'une aubaine à plusieurs niveaux ; l'idée de parc est d'abord synonyme de lieux de distraction, de promenade, et surtout d'aires de jeux pour enfants. Et en dehors de cet aspect ludique, il y a l'attraction touristique, un point de chute inévitable pour toute personne qui vient visiter la ville. Le mini parc d'expositions situé en face du Ministère des affaires étrangères n'assume pas pleinement ce rôle qui lui est dévolu, faute d'infrastructures appropriées, c'est un espace aménagé et utilisé pour servir de lieu de spectacle uniquement ; ce qui n'implique en rien une aire de jeux. Un projet de construction d'au moins cinq (5) parcs d'attraction de grande superficie (2 à 3 hectares), dans les

différentes zones de Libreville, ne pourrait qu'être un acte salubre pour les populations locales, tellement la carence se fait sentir et que nombre de citoyens ne savent plus, excepté dans les bars, où aller se distraire dans la capitale gabonaise. Et par rapport à l'environnement géographique de Libreville, le centre-ville n'est pas approprié, à l'heure actuelle, pour servir de site dans le projet de construction d'un véritable parc d'attraction. Les zones périphériques du Nord et de l'Est semblent être les mieux adaptées étant les plus étendues.

### III.2. Diversification des jardins

En dehors des espaces verts, qui font office de jardins publics à Libreville, il s'avère urgent de repenser l'organisation de la gestion de cet ensemble d'éléments de sorte que l'environnement ne se limite pas à un seul genre de jardin. A priori, l'espace vert illustre ici une étendue de gazon ou d'herbes, or l'utile et l'agréable sont plutôt inscrits dans le principe même de la diversification, de l'homogénéisation ou du mélange des couleurs. Comme dans tout jardin public, le vert demeure la couleur dominante à cause de la couche de gazon sur laquelle sont généralement cultivées des fleurs et des arbres, le tout étant soigneusement organisé. Le jardin peut être conçu comme un bouquet de fleurs dont la composition comprend presque toujours plusieurs espèces de fleurs ayant chacune une forme, une couleur et un parfum propres. Ces éléments essentiels permettent, en effet, de distinguer et de classer les fleurs par espèce ou par origine, de manière à permettre à la botanique de mieux les étudier, mais surtout de connaître leur environnement. En effet, chaque espèce de fleurs s'adapte généralement à un environnement qui est riche en tels ou tels engrais naturels, ce qui explique l'existence des fleurs aquatiques ou des fleurs terrestres. Cela signifie que toutes les fleurs ne poussent pas toujours aux mêmes endroits, ni aux mêmes périodes, les conditions climatiques jouant dans ce cas un rôle si déterminant que les espèces florales varient en fonction des saisons et des températures.

Libreville présente beaucoup d'avantages tant sur le plan climatique que sur le plan environnemental, ce qui sous-entend que toute forme de production agricole est possible étant donné la richesse du sol. Cet élément si essentiel doit pour autant profiter à l'élaboration d'un réel projet de développement de la ville dans le domaine des espaces publics, des voiries mitoyennes, des espaces cultivables, etc. L'importance de la diversification des jardins publics dans ce cas tiendra aussi du fait de l'idée de produire des couleurs et de créer une atmosphère paradisiaque bien conviviale pour la ville de Libreville. L'omniprésence des jardins floraux dans les coins de Libreville ne peut, à notre avis, qu'apporter de la lumière et des couleurs, sans oublier l'exhalaison des parfums émanant de ces fleurs. Le charme dépendra dans ce cas de la manière dont chaque jardin sera conçu et créé, de l'emplacement et de la superficie du site, mais surtout des qualités esthétiques des espèces de plantes choisies et utilisées. Par l'hypothèse de diversification, il y a lieu de comprendre qu'il n'est pas nécessaire, par exemple, que tous les jardins aient une même couleur, une même espèce de fleurs ou reflètent une variété unique, comme c'est le cas avec l'exploitation du gazon en ville. Or c'est pour de telles appréhensions, celle de l'omniprésence du gazon comme jardin public, que toute perspective de réhabilitation de

l'environnement urbain s'avère nécessaire et urgente dans la capitale gabonaise ; aussi, une véritable harmonie d'ensemble proviendrait assurément du fait que chaque site présenterait une particularité distinctive.

Le boulevard triomphal, par exemple, coloré par une série de rosiers, d'hibiscus, de marguerite ou de n'importe quelle autre plante florale, dans la partie du terre-plein, changerait forcément d'aspect et gagnerait davantage en couleurs, en beauté, tant il paraîtrait luisant de part et d'autre. La valeur de l'espace y dépendra, et de tels environnements repensés et reconstruits finissent toujours par séduire aussi bien le public local que les touristes, comme c'est le cas dans les pays du Maghreb. La ville de Marrakech présente des exemples probants des espaces publics transformés en jardins sur plusieurs kilomètres et dont la majorité sont décorés de plants de rosiers de couleurs différentes disposés par groupes de variétés.

### **III.3. Quelques espèces florales**

Avec le système de croisement des espèces de plantes florales, il semble vraiment difficile de dénombrer avec exactitude les variétés obtenues après expérience dans leur totalité. Il serait donc plus simple de se contenter dans un premier temps des espèces existant sur le territoire national pour des raisons climatiques, bien que l'importation d'autres espèces ne soit pas forcément incommode. L'idéal pour la ville de Libreville serait, parmi d'autres possibilités, de cultiver un maximum de fleurs à couleurs vives de manière à casser le rythme imposé par l'uniformité du vert qui, par ailleurs, en association avec d'autres couleurs, participerait sans doute d'une réelle harmonisation d'ensemble. Trois variétés de fleurs, en guise d'exemple, peuvent être choisies, pour corriger et combler les déficiences esthétiques des jardins publics de Libreville : l'Hibiscus, le Rosier, la Capucine. A cela, nous pouvons ajouter des espèces locales et diverses plantes sauvages.

L'Hibiscus étant une plante de régions tropicales se présente sous la forme d'un arbre aux grandes fleurs colorées et très perceptibles, compte tenu de l'importance de la taille de l'arbre qui atteindrait jusqu'à 10 m de hauteur. Venus des Indes et passant par le Proche-Orient, les hibiscus sont d'abord utilisés en Europe comme des plantes ornementales, et de ces premières espèces il en résultera de nombreuses variétés de couleurs diverses. Leurs grandes feuilles à surface lisse ont des bords pratiquement dentelés. Comme la plupart des plantes florales, l'hibiscus présente d'autres vertus excepté l'aspect esthétique qui se limite à l'ornementation des maisons ou des espaces publics. Chaque genre a un apport bien précis. Par exemple, dans les Antilles, les hibiscus produisent des fibres utiles à la fabrication des toiles ; le mahoie (une autre espèce) fournit du bois d'ébénisterie ; en zones tropicales ils sont des plantes alimentaires (gombos) ; L'huile d'ambrette, utilisée en parfumerie, en est extraite.



**Figure 4 :** Hibiscus jaune rosé venu d'Asie<sup>11</sup>

De toutes les espèces florales, les rosiers constituent une espèce dont le charme profite à plusieurs grandes villes de la planète, Libreville peut effectivement en bénéficier, étant donné qu'en dehors de belles couleurs dont les fleurs disposent, elles dégagent en même temps un parfum très doux. La diversité des espèces horticoles étant immense, la rose est devenue la fleur du jardin public ou privé par excellence, et compte tenu de ses innombrables vertus, elle est aujourd'hui protégée en France. Scientifiquement, un rosier est un arbuste à caractère ornemental appartenant à la famille des rosacées ; il est très cultivé pour ses belles feuilles et son parfum, sans oublier ses vertus thérapeutiques ou médicinales. Les pétales souples de la plante sont de couleurs très variées et uniques à la fois : blanc, rose, rouge pour les roses sauvages.

La culture de la rose est moins contraignante, elle peut se pratiquer n'importe où à Libreville, d'autant plus qu'elle s'adapte sur n'importe quel sol (frais, perméable, profond, etc.) L'avantage de la ville de Libreville réside dans le fait que la végétation et la floraison du rosier sont très favorables au soleil, grâce auquel les plants poussent mieux et de façon isolée qu'au milieu d'autres plantes.

---

<sup>11</sup> L'Hibiscus rose encore appelé rose de Chine a pour nom latin ou scientifique *Hibiscus rosa-sinensis*, c'est une espèce très prisée dans le cadre des activités ornementales. Approximativement, il existe près de 200 espèces de fleurs formant le genre *hibiscus* et appartenant à la famille des malvacées.



**Figure 5 :** Quelques variétés de roses (Des hybridations faites sur une centaine d'espèces ont plus de 20 000 variétés aux couleurs multiples).

La Capucine est une plante de zone tropicale, d'origine latino-américaine, que l'on retrouve aujourd'hui presque dans tous les continents grâce au système d'acclimatation et de l'évolution de la pratique des expérimentations horticoles. En effet, la question du climat ne se pose guère relativement à une éventuelle exploitation sur le sol de Libreville, en ce que la capucine est une plante de climat chaud et humide supportant beaucoup le soleil et la chaleur, des éléments indispensables à sa floraison et à son épanouissement. Afin de donner un ton coloré à l'environnement, elle est généralement cultivée en bordures de jardins, dans les massifs ; ses belles fleurs s'épanouissent très harmonieusement sous la chaleur et le jeu de reflets des rayons solaires. Dans les jardins publics, on trouve souvent des capucines avec de grandes feuilles très colorées munies d'un long éperon, habituellement rouge ou orange. Comme une bonne partie de plantes florales, les feuilles et les tiges de la capucine constituent un mets que nombre de citoyens consomment en salade. Selon les recettes, elles peuvent servir d'ingrédients aromatiques pour l'assaisonnement de certains plats, du fait de leur parfum doux et sauvage à la fois.



**Figure 6 :** Capucines

Les diverses couleurs et variétés composant un ensemble de capucines, dont la beauté homogène est remarquable, peuvent être, pour la ville de Libreville, un atout fort considérable sur les plans esthétique et artistique, parce que, finalement, un jardin cultivé avec soin se présente aux yeux de tout spectateur comme une œuvre d'art ; il serait comparable ici à une sorte de peinture inachevée suite aux modifications incessantes qui y sont portées. En effet, les fleurs doivent souvent être changées en fonction des saisons et des conditions climatiques, ce qui confère au jardin un statut d'œuvre à n-dimension, à cause du mouvement qui constitue une dimension supplémentaire. L'idéal serait finalement d'adapter l'environnement urbain de Libreville à ce mouvement ponctué de changements de couleurs florales et des lumières étincelantes, issues du panorama que peuvent créer de réels jardins publics au profit des populations locales, des visiteurs et des touristes en quête d'exotisme et de nouvelles découvertes.

## Conclusion

En somme, la question des jardins publics de Libreville réitère certes l'hypothèse de la construction des villes du tiers monde en l'occurrence celles des pays subsahariens, compte tenu des conditions d'insalubrité déplorables dans lesquelles les populations vivent au quotidien avec le risque de contracter de nombreuses maladies. Le constat qui ressort de la présente étude fait état du manque d'entretien desdites villes, une négligence criarde des valeurs esthétiques à l'échelle urbaine comme ce fut le cas ici pour la capitale gabonaise, Libreville. Il s'est avéré surprenant de constater que cette ville n'a aucun jardin public et encore moins une ombre d'activités horticultrices, étant donné que les plantes florales constituent des éléments esthétiques fondamentaux dans l'embellissement d'une cité urbaine. Il est invraisemblable, pour les spécialistes en horticulture, que les cimetières occidentaux soient soigneusement entretenus et regorgent de plantes florales de toutes sortes, tandis qu'en Afrique noire, au Gabon en particulier, il ne puisse pas y avoir ne fut-ce qu'un jardin floral. Le contexte socioculturel n'est certes pas à négliger, mais cela n'est pas, non plus, une excuse pour justifier les carences esthétiques de Libreville. Doit-on finalement donner raison à ces auteurs, à l'instar de Hegel ou Lévy-Bruhl, qui ont toujours pensé que l'Afrique n'était pas une terre de réflexion ou de rationalité philosophique, par conséquent exempte de raison esthétique ? Dans le même contexte, l'ethnologue français Michel LEIRIS écrit : « La difficulté, toujours grande, de dégager des critères esthétiques précis est accrue en l'occurrence par le fait qu'il n'existe en Afrique Noire ni critique institutionnalisée, ni enseignement systématique des beaux-arts en tant que tels. »<sup>12</sup> L'urgence à l'heure actuelle consiste finalement à mettre en place un ensemble d'éléments susceptibles de contribuer au développement de l'horticulture au Gabon, de telle sorte qu'il puisse y avoir un réel programme d'amélioration de l'environnement urbain. De cet ensemble, il résulte que le jardin public demeure un élément essentiel à l'instar des voiries et de l'immobilier dans la valorisation esthétique dont les villes africaines, de manière générale, et Libreville en particulier, ont besoin. Et, outre cet aspect esthétique, il y va de la sauvegarde de l'écosystème et de la gestion rationnelle de l'environnement, une autre façon de lutter contre toute montée vertigineuse de l'insalubrité, de maladies et de la sous intégration.

---

<sup>12</sup> Leiris M., *Le sentiment esthétique chez les Noirs africains*, Colloque sur l'Art, Rapports : Tome I, Société Africaine de Culture, 1<sup>er</sup> Festival mondial des Arts nègres, Paris, Présence Africaine, 1967, p. 339.

## Références bibliographiques

**BALANDIER G., 1957.** « Afrique ambiguë », Paris, Plon.

**COQUERY-VIDROVITCH C., 1995.** « Villes d'Afrique noire : les héritages de l'histoire », Le Courrier n° 149 – Janvier-Février 1995.

**CHORON-BAIX C., 1995.** « L'imaginaire dans la ville », Journal des Anthropologues n° 61-62, automne 1995.

**COPANS J. 1990.** « La longue marche de la modernité africaine », Paris, karthala.

**INIESTA F. 1995.** « L'Univers africain – Approche historique des cultures noires », Paris, l'Harmattan.

**LOUVEL R., 1996.** *L'Afrique Noire et La Différence Culturelle*, Paris, l'Harmattan.

**LEIRIS M., 1967.** *Le sentiment esthétique chez les noirs africains*, in Colloque sur l'art nègre, Tome 1, Paris, Présence Africaine.

**MALINOWSKI B., 1970.** « Les dynamiques de l'évolution culturelle - recherches sur les relations raciales en Afrique », Payot, Paris.

**MEMEL-FOTE H., 1967.** *La vision du beau dans la culture négro-africaine*, in Colloque sur l'art nègre, Tome 1, Paris, Présence Africaine.

**MOURALIS B., 1993.** « L'Europe, l'Afrique et la folie », Présence Africaine.

**NDONG MBA J.-C., 2000.** « Libreville, Owendo », in *Atlas de l'Afrique – Atlas du Gabon*, Paris, Les Ed. J. A.

**ROY .C., 1957.** *Arts sauvages*, Paris, R. Delpire.

**SENGHOR L. S., 1956.** *L'esthétique négro-africaine*, in « Diogène », n° 16, Paris.

**SEYNI NDIONE E., 1994.** « L'économie urbaine en Afrique – le don et le recours » – Karthala – Enda Graf Sahel.

**WERNER J.-F., 1994.** « Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines », Gremovia/IEDES, Paris.